

Les chiffres clés

Bourgogne-Franche-Comté



Qu'est-ce que le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) ?

Un label d'État...

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » est une marque de reconnaissance de l'État, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Ce label est décerné par le Ministre de l'Économie et des Finances.

...distinguant l'excellence des savoir-faire français

Ce label est également un appui opérationnel au développement des entreprises concernées.

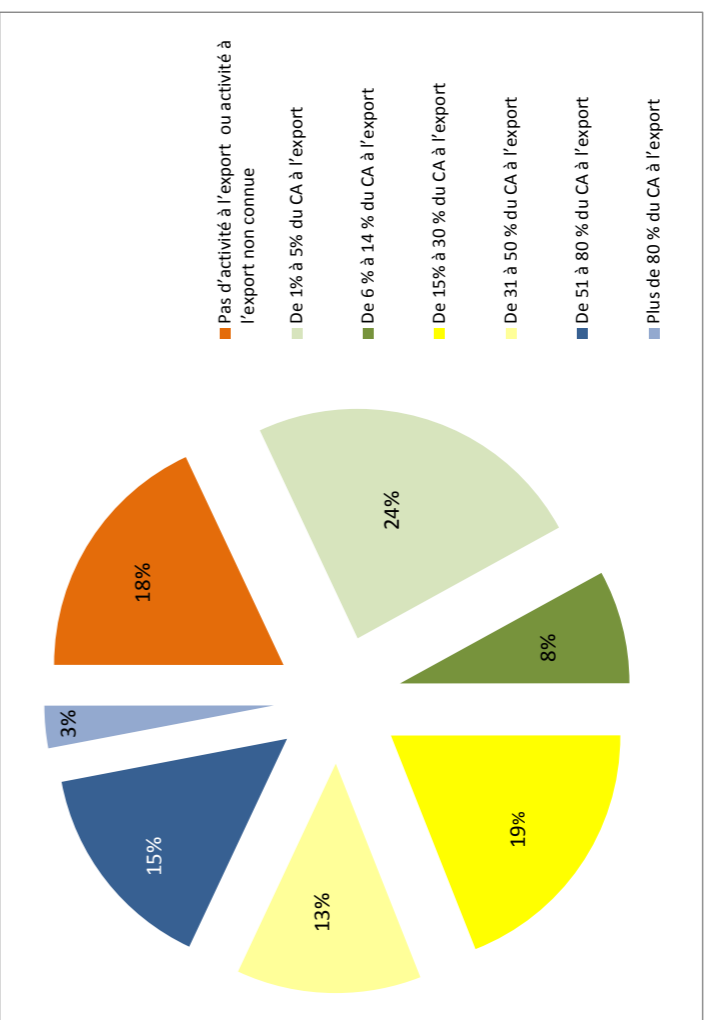
Il vise principalement à :

- faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale ;
- créer et saisir des opportunités internationales d'affaires ;
- les inciter à innover ;
- conforter leur croissance, assurer le développement de l'emploi et favoriser leur transmission.

...sur lequel la DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté s'investit

Elle contribue à l'instruction des demandes de labellisation, qu'il s'agisse de renouvellements ou d'une 1^{ère} demande par une visite systématique dans l'entreprise pour constater la réalité du savoir-faire exercé et comprendre les problématiques rencontrées par le dirigeant d'entreprise,

La Direccte est aux côtés des entreprises qui souhaitent candidater, leur apporte toute l'information utile sur le label et vérifie si elles remplissent - sous réserve de la décision du ministre - les critères d'éligibilité au label.



Le label EPV est une marque de reconnaissance de l'État, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ce label est décerné par le Ministre de l'Économie et des Finances. Il vise principalement à faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale, à créer et saisir des opportunités internationales d'affaires, à les inciter à innover, et à conforter leur croissance, assurer le développement de l'emploi et favoriser leur transmission.

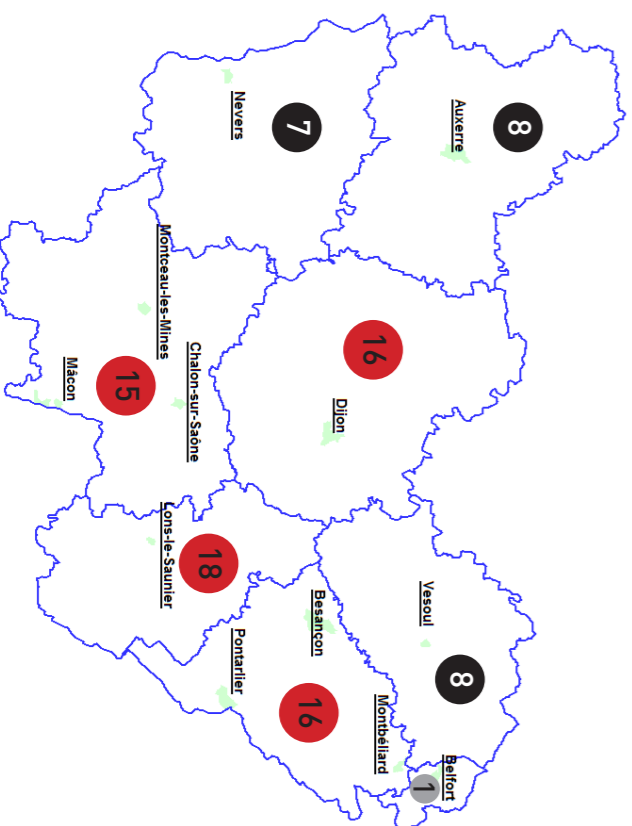
Répartition des entreprises EPV par activité à l'export

Elle accompagne les entreprises lauréates en répondant à des questions techniques (Crédit d'impôt MéTIERS d'Arts, procédures réglementaires) et en diffusant les informations utiles à l'ensemble des entreprises labellisées.

La DIRECCTE assure une veille sur ces entreprises considérées comme stratégiques car représentatives du « made in France » et dépositaires d'un savoir-faire rare.

Les entreprises du patrimoine vivant

Sur les 1419 entreprises du patrimoine vivant labellisées en France, 89 sont situées en Bourgogne Franche-Comté (chiffres décembre 2017).



Ces chiffres-clés ont été préparés sur la base de données datant de juin 2018. Ces données sont en constante évolution en fonction des décisions ministérielles d'attribution du label tout au long de l'année et des labellisations non renouvelées au bout des 5 ans.

Nombre d'EPV par secteur d'activité

Leurs savoir-faire d'exception permettent aux EPV d'être présentes sur les marchés du luxe et de la rénovation du patrimoine.

Les EPV reflètent l'histoire «économique et industrielle de leur territoire.

23
EPV

Secteur du luxe (sont comprises les activités impliquées sur le marché du luxe : lunetterie haut de gamme, maroquinerie de luxe, horlogerie, instruments d'écriture, arts de la table, bijouterie-joaillerie, accessoire de mode textiles, linge de maison haut de gamme,...).

27
EPV

Le travail du bois, travail des métaux et matériaux (on y trouve les métiers artisanaux traditionnels et artisanaux de la région telle que la tableterie-tournerie, l'ébénisterie, la fonderie, la ferronnerie, l'extraction et le travail de l'argile (...) mais également les objets de décoration relevant de l'activité artisanale).

16
EPV

Les activités autour du patrimoine bâti, culturel et contemporain (sont regroupées ici les entreprises effectuant la taille de pierre, la couverture paille/lave (...) la rénovation ou création de charpente, de vitraux, mais aussi la restauration des «écrits» anciens, la création de mobiliers contemporain et les entreprises participant à l'agencement intérieur : staff, plaquiste, tapis, tommettes en terre cuites, ...).

Répartition des EPV par tranche d'effectifs

La répartition des EPV par taille d'effectifs est cohérente par rapport à la photo nationale. Avec néanmoins une proportion des entreprises de 21 salariés et plus davantage représentées (+ 7 points), contrebalancée par une représentation moindre des petites entreprises (-5 points sur les entreprises de moins de 6 personnes).

1 personne :

7 %

2 à 5 personnes :

28 %

6 à 9 personnes :

15 %

10 à 19 personnes :

16 %

20 à 49 personnes :

19 %

50 à 250 personnes :

15 %

Répartition des EPV sur l'emploi d'apprentis

Le nombre total d'apprentis déclarés par les entreprises EPV au moment de leurs candidatures est de 23

15
EPV

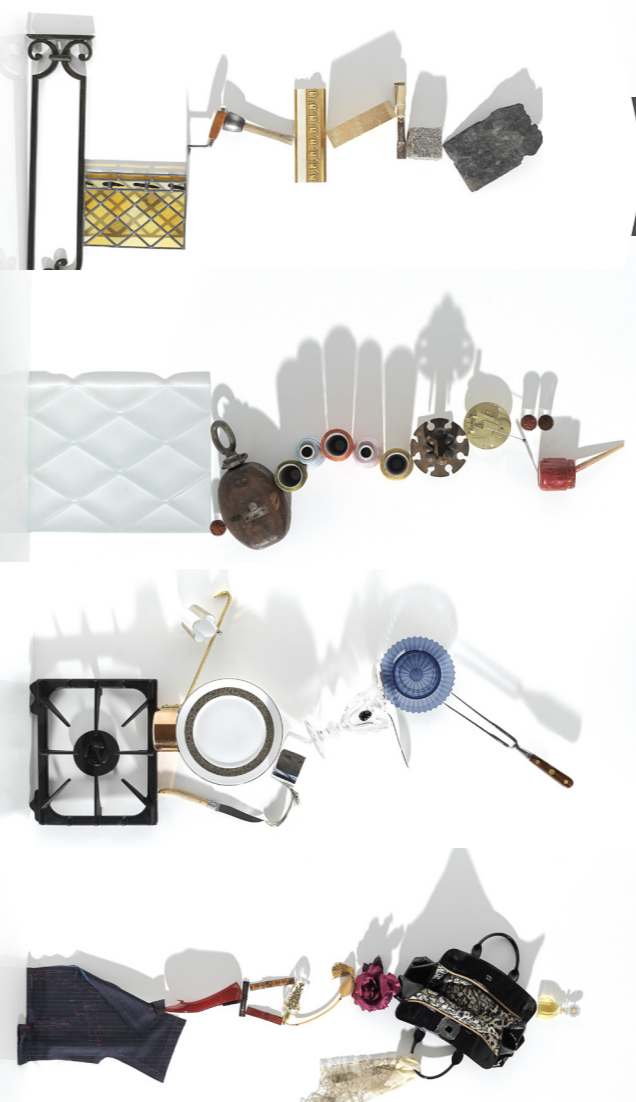
Gastronomie (On y trouve de nombreuses activités pour flatter les papilles telles que les liquoristes, les chocolatiers, pâtisseries, restaurateurs, fabricants de moutarde, pains d'épices, gâteaux, bonbons....).

5
EPV

Facture d'instrument (sont répertoriés ici les facteurs d'orgues et d'autres fabricants d'instruments à musique tels que les accordéons et les percussions mais également le travail du bois pour une utilisation en lutherie).

3
EPV

Autres (quelques EPV atypiques comme un fabricant d'haméon de pêche, ou encore portant sur la confection d'emballage de luxe alimentaire).



Répartition des EPV par tranche de chiffre d'affaires

De façon analogue au territoire national, on retrouve au sein des EPV de Bourgogne-Franche-Comté une gamme très large allant de la petite entreprise artisanale à des entreprises dégageant un chiffre d'affaires de plus de 1,7 millions d'euros (11% en Bourgogne-Franche-Comté.

